



11 ministres présents, clôture du Président de la République, volonté réaffirmée de «faire du handicap un véritable enjeu de société», annonce de 150 millions d'€ débloqués pour développer l'accessibilité, des promesses sur l'embauche, dès la rentrée 2011, d'auxiliaires de vie scolaires (AVS) mieux formées... Et pourtant, le sentiment d'inquiétude des associations engagées sur le terrain persiste. 6 ans après la loi Handicap de 2005, le discours reste encore à évoquer «une impulsion à donner», «un inventaire à faire» alors que les différences des droits des personnes handicapées selon les départements sont pourtant criantes. Des discours d'autosatisfaction bien éloignés des réalités vécues par les personnes handicapées et leurs proches.

Beaucoup d'annonces mais peu de résultats, voilà l'avis général qui prédomine après cette 2^{ème} Conférence du Handicap. Prévue par la Loi de 2005, celle-ci se tient tous les 3 ans pour établir ce qui a été fait, ce qui reste à faire. Dans la salle, 700 personnes (dont fort peu de personnes handicapées !) ont entendu des vœux pieux et des constats maintes fois répétés.

Certes, l'Allocation à l'Adulte Handicapé (AAH) a été revalorisée et sera augmentée de 150 € entre 2007 et 2012 (mais le cumul emploi/AAH a été réduit d'1 an à 6 mois).

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont montré quelques signes de progression mais n'apportent toujours pas le service attendu.

Le problème des transports reste entier, l'accès à l'école et aux études supérieures selon un projet individualisé demeure toujours un parcours du combattant. Une option LSF possible au bac... mais pas de profs LSF dans les lycées pour enseigner à des élèves motivés (même dans les lycées qui regroupent plusieurs élèves sourds !).

Les postes d'accompagnement pour les enfants scolarisés se sont certes développés en nombre mais la formation et le financement ne suivent toujours pas.

Un nouveau statut pour les AVS (auxiliaires de vie scolaire) est annoncé ainsi qu'un renforcement de la coopération entre l'école et les structures sociales et médico-sociales. Les AVS seraient transformés en «AS» - assistants de scolarisation - sous contrat de droit public, avec un remplacement progressif dès 2012. L'annonce du recrutement de 2 000 AS qualifiés supplémentaires par rapport à 2010 dès la rentrée 2011, 4 500 pour la rentrée 2012 et 7 200 pour la rentrée 2013 est à suivre. Le rapport du Sénateur Paul Blanc a montré que le recours aux contrats aidés ne permettait pas d'assurer un accompagnement de qualité. Outre la formation insuffisante

des personnels d'accompagnement des enfants scolarisés, il pointait également les retards dans la mise en oeuvre des décisions d'orientation prises par les MDPH.

La création des PASS (Pôles d'Accompagnement pour la Scolarisation des élèves Sourds)¹ est à l'état d'ébauche quant à l'option bilingue LSF et est carrément passée à la trappe quant à l'option LfPC, mesure-phare n°16 du Plan Handicap Auditif 2010-2012.

Est annoncé également, un renforcement de la formation des enseignants ... qu'il serait temps en effet, de mettre en place ! La Ministre des Solidarités, Mme Bachelot, a reconnu elle-même qu'*en matière de scolarisation des enfants handicapés, les difficultés demeurent...*

L'expérimentation d'un centre d'appels pour les déficients auditifs, qui permettra de rendre accessibles les communications téléphoniques en temps réel, entre une personne sourde et son interlocuteur entendant, en LSF ou LPC, a été confirmée (il était déjà annoncé lors de la dernière Conférence... pour le 1^{er} semestre 2009 !). Un dispositif d'accessibilité des appels d'urgence sera effectif dès septembre 2011 via le n° 114.

Nous pouvons constater par ailleurs, des progrès dans le sous-titrage des émissions de TV (notamment sur les chaînes de la TNT où il était inexistant il y a 3 ans) mais on est loin de l'intégralité des programmes sous-titrés comme l'impose la loi de 2005 (pour les chaînes dépassant les 2,5 % de l'audience totale) ! Et de l'avis des sourds eux-mêmes, il y a encore beaucoup à faire sur la qualité du sous-titrage !

Bref, la loi de 2005 apporte de l'espoir sur l'égalité des droits et des chances, des personnes handicapées et reste un repère pour les familles mais le passage aux actes semble bien lent, trop lent.

Devrons-nous encore attendre

Des chiffres donnés ... à relativiser

Chaque enfant bénéficiant d'une heure ou demi-journée d'inclusion en classe ordinaire est comptabilisé comme enfant handicapé scolarisé !

Ce qui permet d'afficher les chiffres suivants :

En 2005 : 151 523 enfants handicapés scolarisés.

En 2010 : ils seraient 201 406, soit 32 % de plus.

N'oublions pas, 75 000 enfants sont accueillis par ailleurs, en milieu spécialisé, soit en hôpital soit dans un établissement médico-social.

Plus d'informations sur notre site à la rubrique « publication – c'est officiel » :

<http://www.generation-cochlee.fr/decrets-officiels.html>

3 ans (délai éventuel pour la tenue de la prochaine Conférence) pour que les actes l'emportent sur les promesses ? ☺

IF

1 - Les PASS ont pour objectif de scolariser en milieu ordinaire l'enfant sourd en respectant son mode de communication (LSF/LfPC)

Lettre d'information réservée aux adhérents de Génération Cochlee

Directeur de publication : Anne-Sophie Naert
Ont participé à ce numéro : Frédérique Armand, Fatah Bendali, Isabelle Fouchard, Pierre-Christophe Merlin, Anne-Sophie Naert.

Secrétaire de rédaction : Isabelle Fouchard.

Siège et adresse postale : 97 bd Arago 75014 Paris
Accueil : 56 bd Saint-Jacques, 75014 PARIS

Tél. : 01. 56.58.16.25.

courriel : generation-cochlee@orange.fr

Site internet : www.generation-cochlee.fr